

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Campagne de sensibilisation aux abords des traverses piétonnières à Lavaltrie

Lavaltrie, le 17 juillet 2020 – L'« Opération prévention-piétons » de la Sûreté du Québec a eu lieu les 8 et 15 juillet derniers, sur les traverses piétonnières des rues Notre-Dame et Saint-Antoine à Lavaltrie. Pour l'occasion, policiers et élus municipaux étaient présents pour sensibiliser la population à l'importance de la sécurité aux abords des traverses piétonnières.

Voici d'ailleurs quelques conseils pour les automobilistes :

- À l'approche d'un passage pour piétons, veuillez ralentir;
- Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage piétonnier, vous avez l'obligation de vous immobiliser, afin de lui permettre de traverser en toute sécurité. Le piéton a priorité sur vous;
- Soyez attentif à la route et évitez toute distraction (ex.: recherche de musique, cellulaire ou tout autre objet).

Si vous ne respectez pas le droit de passage d'un piéton, vous vous exposez à une amende de 100 \$ plus les frais, pour un total de : 171 \$

Voici quelques conseils pour les piétons :

- Soyez vigilants;
- Regardez : gauche, droite, gauche;
- Avant de vous engager dans un passage pour piétons, assurez-vous toujours de bien avoir été vu par les automobilistes.

La Ville de Lavaltrie compte sur la collaboration de ses citoyennes et citoyens quant au respect de cette réglementation du Code de la sécurité routière. Veuillez toujours porter une attention particulière à la route et éviter toute distraction... Un accident est si vite arrivé, soyez vigilants!

- 30 -

Source : Mélanie Roch
Agente de communication, Ville de Lavaltrie
mroch@ville.lavaltrie.qc.ca
450 586-2921, poste 2249